

des enquêtes relatives à la conduite des fonctionnaires publics, et spécialement des employés de l'Intercolonial? Quels sont ses honoraires?

4. M. Maurice Rousseau, avocat, a-t-il été chargé de représenter le Gouvernement dans certaines enquêtes relatives à la conduite des fonctionnaires publics dans le district de Québec? Quels sont ses honoraires?

5. M. Honoré Grenier, avocat, de Québec, a-t-il été chargé de représenter le Gouvernement dans certaines enquêtes relatives à la conduite des fonctionnaires publics dans le district de Québec? Quels sont ses honoraires?

6. M. William Flynn, avocat, a-t-il été nommé commissaire-enquêteur ou avocat du Gouvernement dans certaines enquêtes relatives à la conduite des fonctionnaires publics dans le district de Québec, et spécialement dans le comté de Gaspé? Quels sont ses honoraires?

7. M. Ernest Taschereau, avocat, de Québec, a-t-il été nommé commissaire-enquêteur ou magistrat de police relativement au chemin de fer Transcontinental-National? Quels sont ses honoraires?

8. M. L. J. Blondin, avocat, de Trois-Rivières, a-t-il été nommé pour tenir des enquêtes ou pour représenter le Gouvernement à des enquêtes relatives à la conduite des fonctionnaires publics? Quels sont ses honoraires?

9. M. L. P. Crépeau, avocat, d'Arthabaska, a-t-il été nommé pour tenir des enquêtes ou pour représenter le Gouvernement à des enquêtes relatives à la conduite des fonctionnaires publics? Quels sont ses honoraires?

10. Y a-t-il d'autres avocats dans le district de Québec qui ont été chargés de tenir des enquêtes ou d'y représenter le Gouvernement? Si oui, quels sont leurs noms?

M. ROCHE:

1. Oui; \$10 par jour en plus des frais de déplacement et \$3 par jour pour les frais de subsistance.

2. Oui. Leur rémunération ne doit pas excéder \$15 pour chaque jour entier de séance et une somme raisonnable pour les frais de déplacement et de subsistance.

3. \$15 par jour plus les frais de subsistance.

4. Non.

5. Non.

6. Oui, le département des Postes. \$10 par jour en plus des frais de déplacement et \$3 par jour pour les frais de subsistance. Le département de la Marine et des Pêcheries; la rémunération ne doit pas excéder \$15 pour chaque jour entier de séance, plus une somme raisonnable pour les frais de déplacement et de subsistance.

7. Oui. Nommé par décret en conseil, le 16 décembre 1911, comme commis, en vertu du code criminel, partie III, Québec. Le département n'a aucun renseignement concernant son traitement.

8. \$15 par jour en plus des frais de déplacement et \$3 par jour pour les frais de subsistance.

9. Non.

10. Oui. M. Wm L. Shurtliff, J. G. H. Bergeron, Nap. U. Lacasse, Nap. Garceau.

EMPLOYÉS SESSIONNELS.

*M. MURPHY demande:

Relativement aux réponses données par les ministres au sujet de destitutions d'employés sessionnels, telles que mentionnées à la page 586 des Débats non révisés de la présente session: Combien ont été destitués par l'Orateur et le sergent-d'armes, respectivement? Quelles sont les dates de ces destitutions?

M. BORDEN:

Un a été destitué par l'Orateur, 23 n'ont pas été réengagés par le sergent-d'armes et un messager a démissionné. Les dates sont comme suit:

Un employé sessionnel destitué, le 10 novembre.

17 messagers non réengagés, le 15 novembre.

3 serviteurs non réengagés, le 15 novembre.

7 pages non réengagés, le 1er novembre.

Un gardien non réengagé, le 1er novembre.

Un messager démissionnaire, le 18 novembre.

DEPENSES FAITES DANS LES DIFFÉRENTES PROVINCES.

M. CLEMENTS demande:

1. Quel est le total des sommes dépensées par le Gouvernement fédéral depuis dix ans pour des quais et des édifices publics dans les provinces suivantes: Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ontario et Colombie-Anglaise.

2. Quelle est la longueur des côtes dans chacune de ces provinces.

M. ROCHE:

Dépenses totales pour édifices publics, quais, jetées, brise-lames, etc. (y compris la construction, les réparations et l'entretien):